

Aux étudiants de la Faculté le 30 avril 2020.

Mesdames, Messieurs,

Chers étudiants,

Je vous prie de trouver ci-joint les arrêtés signés hier par le président de l'Université, relatifs aux modalités exceptionnelles de contrôles des connaissances, applicables pour la session d'examen du second semestre (session 1 et session 2). Je vous remercie d'en prendre connaissance avec précision.

Les épreuves se dérouleront à compter du lundi 18 mai 2020. Vous recevrez un mail de convocation aux épreuves ainsi que le calendrier.

Ces informations seront affichées sur le site Internet de la Faculté.

Les modalités exceptionnelles de contrôle des connaissances à destination des formations de Master labellisés Paris-Saclay sont en attente de validation. Le début des épreuves est, pour l'instant, fixé au 25 mai 2020. Vous serez destinataires de tous les éléments utiles dès que les institutions compétentes me transmettront cette validation.

Enfin, la demande de l'administration relative à la conservation des notes des semestres impairs dont vous avez été destinataires en début de semaine est faite à titre conservatoire puisque des MCC exceptionnelles sont en cours d'élaboration pour la session 2 de ces semestres.

Je vous souhaite de bonnes révisions et bon courage.

Bien cordialement.

Marie-Emma BOURSIER

Doyen de la Faculté de droit et de science politique

de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Université Paris-Saclay